

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

### Procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 29 mai 2026 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (8 h 30)  
MM. Sylvain Hinse, conseiller (8 h30)  
Charles Rioux, conseiller (8 h30)  
Mme Guylaine Lussier, conseillère (8 h30)  
M. Sylvain Leroux, conseiller (8 h30)

Sont absents : MM. Jean Gagnon, conseiller  
Pierre-André Arès, conseillers

Les membres présents forment le quorum.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 8 h 30 par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2026-05-182

### Constatation de l'avis de convocation

Considérant que les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

Considérant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à tous les membres du conseil;

Considérant que la présente séance spéciale a été convoquée par le maire, Réal Fortin;

Considérant que les sujets inscrits sur l'avis de convocation sont les suivants :

- ✓ Présentation du Règlement numéro 2026-442 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières d'accès au lac les Trois-Lacs
- ✓ Avis de motion : Règlement numéro 2026-442 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières d'accès au lac les Trois-Lacs

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu :

- que les membres présents du conseil mentionnent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi;
- que les membres du conseil ne sont pas tous présents;
- que l'ajout ou la modification de sujets inscrits à l'ordre du jour ne peut être fait étant donné que tous les membres du conseil ne sont pas présents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### Présentation du Règlement numéro 2026-442 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières d'accès au lac les Trois-Lacs

Le conseiller, Sylvain Hinse, présente le projet Règlement numéro 2026-442 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières d'accès au lac les Trois-Lacs, le projet de règlement a pour but de :

Rendre obligatoire le lavage ou la décontamination de toute embarcation motorisée ou non-motorisée, accessoire, mobilier ou remorque qui est susceptible d'avoir été en contact avec un autre plan d'eau, précédemment à sa mise à l'eau au lac Les Trois-Lacs, dans le but de prévenir l'envahissement par des espèces aquatiques envahissantes et de préserver la sécurité publique ainsi que la qualité de l'eau et de l'environnement de manière durable.

2026-05-183

### Avis de motion : Règlement numéro 2026-442 relativement à l'utilisation

**des stations de lavage et des barrières d'accès au lac les Trois-Lacs**

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Hinse que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Tingwick, sera présenté pour adoption, le Règlement numéro 2026-442 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières d'accès au lac les Trois-Lacs.

Un projet de règlement est remis séance tenante.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Aucun citoyen n'est présent dans la salle et aucune question n'est posée de la part des conseillers.

**2026-05-184**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la présente séance soit close. (8 h 35)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin**  
Maire

%%

**Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin, maire**

%%